

RCS : METZ

Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00069

Numéro SIREN : 779 987 486

Nom ou dénomination : UEM

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2020 sous le numéro de dépôt 4711

2008 B 69

2020 A 4711

21/07/2019

UEM
Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 20.005.200 euros
Siège social : 2 place du Pontiffroy – 57000 Metz
779 987 486 RCS de Metz



Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 juin 2019

Le 27 juin 2019 à 14 heures,

Les actionnaires d'UEM, société anonyme d'économie mixte locale au capital de 20.005.200 euros, dont le siège est situé à Metz, immatriculée au RCS de Metz sous le numéro 779 987 486, se sont réunis au siège social de la société, 2, place du Pontiffroy à Metz en assemblée générale ordinaire, à la suite de la convocation par le conseil d'administration qui leur a été faite par lettre en date du 07 juin 2019.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Les sociétés KPMG Audit Est et PWC SA représentées respectivement par Messieurs Weber et Cacciatore, commissaires aux comptes, régulièrement convoquées sont absents et excusés.

Monsieur Frédéric Strugala, représentant du comité d'entreprise, est absent et excusé.

Monsieur Laurent Lajoie, représentant le plus grand nombre de voix et président du conseil d'administration, préside la séance.

Monsieur Francis Grosmaning est appelé aux fonctions de scrutateur.

Madame Marie-Esther Leitz-Mahler est désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100.025 actions, sur les 100.026 actions composant le capital social soit plus du cinquième des actions ayant le droit de vote.

Le président constate que l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

... / ...

Il rappelle ensuite l'ordre du jour, à savoir :

... / ...

- Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoirs pour formalités.

... / ...

Le président déclare alors la discussion ouverte.

Après cet échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

... / ...

5 CINQUIEME RESOLUTION : NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivant à expiration à l'issue des présentes décisions, l'assemblée générale décide de nommer :

- KPMG SA, dont le siège est sis Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris la Défense Cedex et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 726 417, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de PWC, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31

décembre 2024 ;

- PricewaterhouseCoopers Audit, dont le siège est sis 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 672 006 483, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de KPMG Audit Est SAS, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- SALUSTRO REYDEL, dont le siège est sis Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris la Défense Cedex et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 652 044 371, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de KPMG Audit Rhône Alpes, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Monsieur Patrice Morot, né le 11 janvier 1966 à Milan (Italie), domicilié 63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine Cedex, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Sylvain Mayeur, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6 SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS

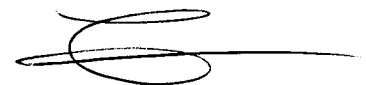
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

CR 80

Pour extrait certifié conforme
Metz, le 04 juillet 2019



Francis Grosmangin
Directeur Général